

*FIDELES DE PORT-ROYAL EN FRANCE  
ET EN HOLLANDE DU XVII<sup>e</sup> AU XIX<sup>e</sup> SIECLE*

par Jean MESNARD

Que Port-Royal ait pu avoir un prolongement étranger semble au premier abord assez surprenant. Le mouvement qui trouve son centre dans le monastère est typiquement français. Il s'insère dans une évolution de la culture qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, a pour effet de distinguer la France au sein de l'Europe catholique : réalité dont rendent compte indirectement les controverses récentes sur les notions de baroque (européen) et de classicisme (français). On pourrait opposer aussi une culture romaine et une culture gallicane, la première accordant beaucoup, même dans l'art sacré, aux sens et à l'imagination, cherchant le triomphal et le spectaculaire, la seconde éprise de discrétion, soucieuse d'intériorité, réclamant la « conversion du cœur ». En Port-Royal, ce second courant se manifeste de façon exemplaire.

De cette situation fondamentale quelques conséquences concrètes découlent naturellement. Port-Royal a partie liée avec la nation française et même, plus précisément, avec les institutions parisiennes : le Parlement, la municipalité, l'archevêché, les paroisses de Paris sympathisent, ou étaient faits pour sympathiser avec le monastère. C'est la Cour, ce sont les ordres réguliers dépendant de Rome qui regardent au-delà des frontières. Il est significatif que Port-Royal ait été peu attiré par la mission : lorsque le prochain immédiat est guetté par l'incroyance ou demeure encore étranger au

véritable esprit chrétien, pourquoi viser le lointain ? La vie et l'esprit de Port-Royal auraient fort bien pu ne concerner que la France.

Mais un foyer spirituel intense rayonne nécessairement. Très tôt, Port-Royal a attiré les étrangers : Anglais, Ecosais, Irlandais, notamment les partisans de la dynastie des Stuart ; Italiens, entre lesquels le Florentin Brunetti, pourvu de relations précieuses à la Cour de Rome et dans le monde entier. Mais on insistera surtout sur les rapports qui ont existé dès l'origine avec les Pays-Bas espagnols, du fait des échanges entre les Facultés de Théologie de Paris et de Louvain, et de l'amitié entre Saint-Cyran et Jansénius. Les Provinces-Unies, qui ont conquis leur indépendance à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, demeurent, pour ce qui y subsiste du catholicisme, tributaires des provinces restées fidèles à l'Espagne. Pour renforcer les liens entre Port-Royal et les Pays-Bas en général, la censure royale et les facilités offertes par les imprimeries du Nord jouent un rôle important : on sait la place des Elzevier dans la diffusion des *Provinciales* et la manière dont on désigne le Nouveau Testament *de Mons* est significative. Enfin, si la France a donné le premier exemple de l'esprit gallican, entendu comme affirmation de l'Eglise nationale sans rupture avec Rome, cet esprit se répandra, avec quelque retard, dans le reste de l'Europe.

Que les livres de Port-Royal soient fréquemment imprimés à Amsterdam, à Utrecht, à Bruxelles et à Mons montre déjà que les relations avec l'étranger, notamment hollandais, sont la conséquence de la persécution dirigée contre le monastère. Des menaces plus graves pouvaient entraîner les personnes dans ce mouvement.

Mais, pour bien comprendre les effets de la persécution, il importe d'abord de répondre à la question : d'où venaient les menaces ? Du roi ou du pape ? En fait, au XVII<sup>e</sup> siècle, dans les pays catholiques et particulièrement en France, le pouvoir civil et le pouvoir religieux s'enchevêtraient inextricablement, la séparation ne se produisant qu'au sommet. L'autorité émanait à la fois de Rome et de Paris, sans que

les rapports entre les deux capitales fussent clairement définis. A Rome le spirituel, à Paris le temporel, pourrait-on dire, mais ce serait beaucoup simplifier. Louis XIV et ses principaux conseillers considéraient Port-Royal, non sans raison, comme un foyer en puissance d'opposition politique. Mais ils ne pouvaient agir contre lui sans la caution du pape, se prononçant sur le plan doctrinal. A cette sollicitation le pape était d'autant plus disposé à répondre favorablement qu'elle impliquait reconnaissance de son autorité, à une époque où l'infailibilité pontificale n'était pas admise et où la monarchie française demeurait fermement gallicane. La médiocrité des mobiles qui ont inspiré les puissances fait ressortir la grandeur de Port-Royal et la force de son message.

En définitive, c'est au roi qu'il appartenait d'exercer la contrainte nécessaire pour obtenir la signature du formulaire condamnant les cinq propositions. Ceux qui refusaient cette signature ou tenaient à prendre en compte, à propos des cinq propositions, la distinction du fait et du droit, s'exposaient à des peines temporelles plus que spirituelles. A cette menace, il était beaucoup plus difficile d'échapper pour les religieuses que pour les Messieurs. Ces derniers pouvaient fuir ou se cacher. Les religieuses, attachées à leur monastère, n'avaient pas cette ressource.

Devant le danger, quel parti prendre? Il y en avait quatre : la soumission, le compromis, le martyre ou l'exil.

Le premier, la signature pure et simple du formulaire, entraînait la rupture avec le vrai Port-Royal. Ce fut l'attitude des religieuses qui demeurèrent à Paris après la crise de 1664-1668 ; et, dès 1660, celle de quelques théologiens comme Duhamel et Bourzeis. Le second parti inspira de nombreuses tractations, en 1661, en 1663-1664. La paix de l'Eglise, de 1668 à 1679, en fut le résultat le plus tangible. Le martyre fut effectivement subi par maintes religieuses, sous des formes diverses : captivité dans des monastères hostiles, privation des sacrements, impossibilité de recruter. C'est sans doute de ce côté que les religieuses étaient le plus naturellement portées. Aussi bien la solution de l'exil ne les attirait-elle nullement. Mais d'autres y songeaient pour elles.

Cette dernière solution n'avait de sens que si, comme il a été indiqué, la menace venait beaucoup plus du roi que du pape. Sous un autre pouvoir temporel, les chances de retrouver la paix étaient grandes.

En quel pays, éventuellement, se réfugier ? Le plus tentant pouvait être la Pologne. La Mère Angélique entretenait pendant quinze années une correspondance assidue avec la reine de ce pays, Louise-Marie de Gonzague, qui y avait accueilli les Visitandines et les prêtres de la Mission. Toutefois, des obstacles majeurs se dressaient: s'il existait, au XVII<sup>e</sup> siècle, un pays de culture romaine, c'était bien la Pologne, où les jésuites disposaient d'un énorme pouvoir. Le refuge eût été peu sûr.

D'ailleurs, aucun témoignage n'existe d'un projet en ce sens. En revanche, deux épisodes assez mystérieux laissent croire que la translation au loin du monastère de Port-Royal fut envisagée.

En 1660, ce Brunetti qui fut l'un des plus influents parmi les amis étrangers de la maison entreprit un voyage à la Martinique dont l'un des objets était sans doute de trouver un établissement possible pour les religieuses persécutées. Démarche d'autant plus naturelle qu'elle pouvait s'inspirer de l'exemple des Ursulines et des Visitandines installées dans les pays de mission. Mais nos informations sur cet aspect du voyage sont très insuffisantes.

Beaucoup plus connue est l'affaire de Nordstrand. Cette île de la mer du Nord, dépendant du duché de Holstein, offrait à la fois un lieu d'activité économique, par la reconquête des terres sur la mer, et un centre d'expansion du catholicisme en pays protestant, puisque la liberté du culte y avait été reconnue. L'Oratoire de Malines, qui s'était engagé dans cette double entreprise, trouva des concours à Port-Royal, le plus enthousiaste étant celui de Nicole, qui fit un voyage dans l'île en 1662. L'affaire ne donna pas, sur le plan économique, tous les résultats escomptés ; et elle n'en eut aucun dans le domaine religieux. Si vraiment un projet fut formé visant à transférer Port-Royal dans cette île, les obstacles à sa réalisation étaient évidents. Du moins les rap-

ports entre les amis du monastère et les Pays-Bas espagnols s'étaient-ils développés.

Quittons les religieuses, qui, sinon pour leur tranquillité, du moins pour leur rayonnement, étaient destinées à ne plus sortir de leur vallon, et concentrons notre attention sur les Messieurs. C'est pour eux que l'exil, quelquefois, s'imposa, et ce sont les Pays-Bas, espagnols ou hollandais, qui leur offrirent une retraite.

Dans les Pays-Bas espagnols, quoique l'opposition entre molinistes et augustiniens fût aussi vive qu'en France, la politique religieuse et les rapports avec Rome ne se définissaient nullement de la même manière. Dès 1660, l'Université de Louvain avait pris ses précautions contre la menace d'un formulaire, et sa doctrine avait été approuvée par le pape Alexandre VII. C'est seulement en 1692 que l'archevêque de Malines exigea une signature ; mais l'Université de Louvain s'y opposa, la distinction du droit et du fait fut admise et Rome se montra conciliante. La signature ne fut véritablement exigée qu'en 1710, à la veille de la bulle *Unigenitus*.

Arnauld, qui se résolut à quitter la France lors de la rupture de la paix de l'Eglise, en 1679, trouvait donc à Bruxelles une retraite sûre. Mais ce qu'il nous faut surtout noter, c'est le resserrement des liens qui s'est opéré, avant même cette époque, avec l'Eglise de Hollande.

Celle-ci bénéficiait d'un passé prestigieux. L'œuvre de son fondateur, saint Willibrod, était contemporaine de celle de saint Eloi à Noyon et de saint Bavon à Gand (VII<sup>e</sup> siècle). Elle avait pour centre l'évêché d'Utrecht, devenu archevêché en 1559, avec deux suffragants à Haarlem et à Deventer. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la fondation des Provinces-Unies et le triomphe du protestantisme lui portèrent un coup très rude. Interdit, le catholicisme n'en subsista pas moins, mais la Hollande devint pays de mission. Le responsable des catholiques dans le pays n'en était qu'un vicaire apostolique, portant un titre d'évêque *in partibus*. Depuis 1663, c'était un prélat éminent, Jean de Néercassel, sacré évêque de Castorie

en 1662, alors qu'il avait moins de quarante ans. Oratorien, il avait fait ses études à Louvain et à Paris. Entré de bonne heure en relations avec Port-Royal, il y avait un ami très cher en la personne de Pontchâteau. L'ambassade d'Amauld de Pomponne à La Haye, de 1669 à 1671, contribua encore à resserrer ces liens. Dans son principal ouvrage, *Amor paenitens*, Néercassel reprend, en faveur de la contrition et contre l'attrition, le vieux débat où s'était illustré Saint-Cyran. Il devait mourir en 1686. Bossuet était de ses familiers, et aussi Amauld. Ce dernier séjourna quelque dix-huit mois chez lui, à Delft, avant de s'établir définitivement à Bruxelles, en 1682. Néercassel a été, au départ, le véritable trait d'union entre jansénistes français et jansénistes hollandais (si le terme «janséniste» a ici un sens).

Après l'époque d'Amauld (+ 1694) vint celle de Quesnel. Oratorien, celui-ci n'en était que plus proche des responsables de l'Eglise de Hollande. Lorsque, en 1684, l'Oratoire de France exigea de ses membres la signature du formulaire, il vint s'installer chez Amauld à Bruxelles. Son *Abrégé de la Morale de l'Évangile*, publié en 1671, devenu, lors de sa réédition, les fameuses *Réflexions morales*, fut à la fois un grand succès de librairie et une occasion d'attaques dont on sait la virulence et les conséquences, jusqu'à la condamnation prononcée par la bulle *Unigenitus* (1713). Emprisonné dès 1703 sur l'ordre du roi d'Espagne, Quesnel put s'évader et se retirer en Hollande. Désormais les Pays-Bas espagnols n'étaient pas plus sûrs que la France. La Hollande devenait terre d'élection pour les jansénistes français persécutés, qui y trouvaient non seulement refuge, mais sympathie.

A l'arrivée de Quesnel, l'Eglise de Hollande traversait d'ailleurs une crise, non sans affinité avec celle qu'avait connue et que connaissait encore Port-Royal en France. Le successeur de Néercassel, Pierre Codde, archevêque de Sébaste, toujours un oratorien, avait été suspendu de ses fonctions par Rome en 1702 pour avoir refusé de signer le formulaire. Lorsqu'il mourut, en 1710, le siège était de longue date pratiquement vacant, et il le demeurait encore en 1719, à la mort de Quesnel. Cependant, les jansénistes français «appelants» de la bulle *Unigenitus* étaient de plus en plus nom-

breux en Hollande, où les raisons de venir chercher refuge n'avaient fait que se multiplier.

Sans être proprement en état de schisme, l'Eglise d'Utrecht se trouvait alors dépourvue d'évêque. De cette situation elle se dégaga en 1724, mais au prix du schisme.

L'initiative de ce nouveau pas revient à un Français, Dominique Varlet. Détail curieux, c'était le fils du principal comédien de la troupe de Molière, La Grange, l'auteur du fameux *Registre*. Né en 1678, il n'a rien d'un janséniste. Il appartenait aux Missions Etrangères et avait évangélisé la Louisiane et le Canada. En 1719, il était sacré évêque coadjuteur de Babylone et envoyé en Perse. Cependant il refusait de recevoir la bulle *Unigenitus*. Partant pour sa nouvelle mission, il passa par la Hollande, où, de par sa qualité d'évêque, il donna la confirmation, ce qui n'avait pu se faire depuis 1702. Ce geste ne passa pas inaperçu des jésuites, qui, à son arrivée en Perse, l'obligèrent à repartir. Il rejoignit donc l'Eglise d'Utrecht. La présence d'un évêque allait-elle y rétablir la hiérarchie ? La question était infiniment délicate. Les circonstances étaient assez favorables du côté du pouvoir civil, qui avait beaucoup relâché de sa pression. Mais un véritable drame de conscience se jouait sur le plan religieux. Donnée favorable : la désignation de l'archevêque appartenait, de temps immémorial, au chapitre. L'élu devait ensuite être consacré par un de ses pairs : la présence de Varlet permettait de franchir cette seconde étape. Enfin, l'accord de Rome, tacite ou explicite, était exigé. Après des années de réflexion et de consultations, dans lesquelles intervinrent plusieurs Français, Nicolas Petitpied, docteur de Sorbonne, le bénédictin dom Thierry de Viaixnes, ainsi que le « belge » Ruth d'Ans, Varlet consacra, en 1724, un archevêque hollandais élu au siège d'Utrecht. La réponse de Rome fut l'annulation des opérations et l'excommunication du nouvel archevêque. Le schisme était consommé. Situation de fait et non de droit, car les fidèles hollandais ne voulaient pas se séparer de la communion de Rome. Port-Royal avait manifesté jadis les mêmes sentiments.

Malgré cette tension, l'Eglise d'Utrecht entre dès lors, pour plus d'un siècle, dans une période de stabilité. Elle con-

nut des heures brillantes. Nous en présenterons brièvement deux époques, la première correspondant au XVIII<sup>e</sup> siècle, la seconde au XIX<sup>e</sup>.

La période qui va de 1724 à la Révolution française est certainement la plus riche. La maison de Klarenburg, à Utrecht, la seigneurie de Rhijnwijk et le séminaire d'Amersfoort, fondé vers 1730, furent des foyers intellectuels et religieux intenses. Les réfugiés français, dont les plus éminents furent le chanoine de Reims Nicolas Le Gros (+ 1751) et l'abbé d'Etémare (+ 1770), y tenaient une place aussi importante que leurs amis hollandais. La jansénisme du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous son aspect religieux, trop négligé par rapport à son aspect politique, est à la fois français et hollandais, étant bien entendu qu'en Hollande, les Français restent brillamment présents.

L'esprit religieux de l'Eglise hollandaise est exactement le même que celui de Port-Royal : fidélité à l'augustinisme, condamnation des cinq propositions mais distinction du droit et du fait, attachement à la tradition patristique et d'abord à la Bible, principal sujet d'étude de Le Gros et de l'abbé d'Etémare, ce dernier champion d'une exégèse très allégorisante ; en outre, refus de la bulle *Unigenitus* et appel au futur Concile, attachement à la communion de Rome, mais sans concession à l'ultramontanisme ; et, pour couronner le tout, idée qu'en matière religieuse, la science, connaissance et méditation de la foi, n'est pas moins indispensable que le zèle, qui, sans elle, se réduirait à l'obéissance aveugle.

Cette unité d'esprit entre Port-Royal et l'Eglise d'Utrecht entraîne comme conséquence que le souvenir du monastère français et l'effort pour l'entretenir se manifestent d'une façon toute particulière en Hollande. Les réfugiés français, demeurés en relations étroites avec une France où le climat politique était beaucoup plus difficile, attirèrent en Hollande, pour les mettre en sûreté, un grand nombre de documents qui avaient été rassemblés dans le monastère et par ses amis. Entre Mlle de Théméricourt, ancienne pensionnaire de la maison, et son cousin l'abbé d'Etémare, une collaboration féconde s'instaura, qui contribua pour beaucoup à la constitution du fonds de livres et de manuscrits



qui passèrent ensuite au séminaire d'Amersfoort et aux Archives de la Province d'Utrecht. Parallèlement, la grande série de publications qui vit le jour dès les alentours de 1730, le plus souvent à Utrecht, et dont Mlle de Théméricourt fut la principale initiatrice, ne put exister que grâce aux liens établis entre la France et la Hollande. Un peu plus tard, c'est à Utrecht que fut préparée, avec une science infinie et grâce à une documentation incomparable, par les soins de Du Parc de Bellegarde, Larière et HautePAGE, la grande édition dite de Lausanne des *Œuvres* d'Arnauld (1775-1783). C'est enfin le titre modeste d'acolyte d'Utrecht que porta celui qu'Augustin Gazier tenait pour le meilleur connaisseur de l'histoire de Port-Royal, Le Roi de Saint-Charles (+ 1803).

La Révolution française survenue, l'exil n'avait plus de raison d'être. Les fidèles de Port-Royal, en France, n'en oubliaient pas pour autant la Hollande et les amis qu'ils y conservaient. Mais, s'ils s'y rendaient, c'était seulement pour de brefs voyages. Les groupes qui communiquaient ou se rencontraient étaient d'ailleurs fort restreints : d'un côté les membres d'une société janséniste parisienne semi-clandestine ; de l'autre, les théologiens et autres professeurs attachés au séminaire d'Amersfoort.

Mais si le noyau des fidèles les plus purs était alors restreint, le XIX<sup>e</sup> siècle fait assister à un essor extraordinaire des études sur Port-Royal et, particulièrement, sur Pascal. 1838 : Sainte-Beuve donne son cours sur Port-Royal à Lausanne. 1842 : Victor Cousin présente à l'Académie française son fracassant *Rapport sur la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées de Pascal*. 1844 : Faugère fournit le premier cette nouvelle édition. Tous ces érudits, à l'affût du moindre document, savaient combien il était important pour eux d'accéder aux deux fonds les plus précieux : celui du groupe parisien qui constitue aujourd'hui la Bibliothèque dite de Port-Royal, celui de l'Eglise de Hollande au séminaire d'Amersfoort. Ils réussirent diversement: Victor Cousin fut accueilli à Paris, mais non en Hollande ; Sainte-Beuve se trouva dans la situation inverse ; Faugère, le plus habile et, assurément, le moins honnête, gagna sur tous les tableaux.

Une sorte d'union s'établit alors, dont les conséquences

n'ont fait que se développer par la suite, entre les mainteneurs discrets de l'esprit de Port-Royal et les chercheurs qui s'efforçaient de le faire connaître au grand public. Les premiers étaient quelquefois plus savants que les autres, mais ils tenaient à rester dans l'ombre. Comme Mlle de Théméricourt confiait la mise en œuvre des livres qu'elle faisait publier à des polygraphes tels que Le Fèvre de Saint-Marc ou Barbeau de La Bruyère, qui conservaient d'ailleurs eux-mêmes l'anonymat, Rachel Gillet, pour l'édition des *Lettres de la Mère Agnès* (1858), s'effaçait derrière Faugère. A Amersfoort, un membre discret du séminaire, Van der Hoeven, inventoriait le fonds qu'il avait à portée de la main et y découvrait, entre autres pièces remarquables, le seul manuscrit connu de *l'Abrégé de la Vie de Jésus-Christ* par Pascal, publié d'abord anonymement par le groupe janséniste parisien, puis avec un commentaire plus étoffé, dont la substance provenait pour beaucoup de Van der Hoeven lui-même, par Faugère. Rachel Gillet faisait à plusieurs reprises le voyage d'Amersfoort ; des transferts s'opéraient entre le fonds hollandais et le fonds français, et la connaissance de l'un et de l'autre se trouvait considérablement enrichie.

La seconde période glorieuse des relations entre Français et Hollandais à propos de Port-Royal correspond principalement aux années 1838 à 1848. C'est alors surtout que le groupe parisien publia un périodique mensuel d'un grand intérêt, et trop peu consulté, la *Revue ecclésiastique*. On y trouve en particulier la manifestation des liens qui unissaient Paris et Amersfoort.

On est frappé d'abord par le nombre des correspondances de Hollande que contient la *Revue*. Elles proviennent de personnages éminents, tels que M. Buys, président du séminaire d'Amersfoort, et M. Karsten, professeur de théologie. Du premier, la *Revue* donne, dans une suite de livraisons, un historique de l'Eglise hollandaise, destiné à l'information du public français. La situation contemporaine de cette Eglise est aussi évoquée et certaines inquiétudes s'y font jour touchant son avenir, les menaces émanant aussi

bien du pouvoir civil que du pouvoir ecclésiastique. Telle profession de foi de M. Buys : « Notre Eglise n'est ni schismatique, ni hérétique, elle est catholique », résonne comme celle d'Amauld près de deux siècles auparavant. De M. Karsten paraissent plusieurs articles théologiques : sur l'interprétation de la Bible, où est combattue la thèse protestante du libre examen ; sur les mariages mixtes, que la situation propre à la Hollande rendait souvent inévitables, d'où une attitude plus conciliante qu'en France. Les collaborateurs français de la *Revue*, Rachel Gillet, Gilquin, Videcoq, Jamy, sont eux-mêmes conduits à parler de la Hollande, notamment pour rapporter des impressions de voyage. Ce qui est encore remarquable dans cette publication, c'est la place faite aux recherches historiques et philosophiques sur Port-Royal. C'est une livraison de la *Revue* qui donna l'édition originale de *l'Abrégé de la Vie de Jésus-Christ*. On lit un compte rendu sympathique des travaux de Faugère. Mais la philosophie de Victor Cousin et sa conception d'un Pascal sceptique sont vigoureusement fustigées. Une image fort originale de la vie intellectuelle du temps est ainsi proposée.

Ce qu'on retiendra surtout des dix volumes de la *Revue ecclésiastique*, où se font entendre simultanément la voix des Français et celle des Hollandais, c'est que les uns et les autres ne font que répéter, presque sans variantes, le message du Port-Royal français du XVII<sup>e</sup> siècle.

Cette union intime allait disparaître quelques années plus tard. M. Karsten, qui devint bientôt président du séminaire d'Amersfoort, était un grand ami des Français. Il tenait comme eux, selon le strict esprit de Port-Royal, à professer un catholicisme teinté seulement de quelques nuances particulières, dans les domaines de la théologie, de la spiritualité, de l'ecclésiologie. Mais une autre tendance, plus dure, existait dans l'Eglise hollandaise, incarnée à partir de 1858 en la personne de l'évêque Henricus Loos. La proclamation du dogme de l'immaculée Conception (1854), puis le Concile du Vatican et l'affirmation de l'infaillibilité pontificale (1870) suscitèrent, de la part de cette tendance, de vigoureuses protestations. La mort de M. Karsten, en 1873, laissa le champ libre aux rencontres qui s'organisaient entre

l'Eglise d'Utrecht et le mouvement schismatique des Vieux-Catholiques allemands et suisses, qui avaient refusé l'adhésion au Concile du Vatican. En 1889, l'Union d'Utrecht consacra le succès de ce mouvement. Les Vieux-Catholiques, tout en rejetant les nouveaux dogmes et en refusant la suprématie romaine, entendaient conserver tout le contenu de la foi traditionnelle. Mais, une fois ouverte, la cassure entre Catholiques et Vieux-Catholiques ne pouvait que s'agrandir. Des nouveautés liturgiques et disciplinaires, comme la suppression du célibat des prêtres, allèrent en ce sens et amorcèrent un rapprochement avec l'anglicanisme. Toutefois, l'évolution actuelle de l'Eglise catholique a réduit la portée de certaines divergences. Quoi qu'il en soit, le souvenir fervent de Port-Royal demeure.

L'histoire qui vient d'être retracée est fertile en péripéties et en épisodes pittoresques. Ce n'est pourtant pas ce que nous en retiendrons principalement. Sa signification intellectuelle est très riche : que de réflexions profondes sur le rapport entre la foi et l'autorité, entre la conscience et l'obéissance, entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux ! Sur le plan humain, elle est exceptionnellement attachante, par les exemples qu'elle donne de courage, d'amitié, de fidélité, d'amour du savoir. Mais les valeurs religieuses y sont surtout présentes, et l'on y peut apprécier maintes fois la profondeur d'une quête tantôt théologique, tantôt mystique, et la manifestation exemplaire des vertus quotidiennes d'humilité et de ferveur.

#### **BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE**

*Revue ecclésiastique*, juin 1838-mai 1848, 10 vol.

SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1867, 7 vol.

Augustin GAZIER, *Histoire générale du Mouvement janséniste*, Paris, 1922, 2 vol.

Emile JACQUES, *Les Années d'exil d'Antoine Arnauld (1679-1694)*, Louvain, 1976.

B. W. VERHEY, *L'Eglise d'Utrecht*, 1984.